

Sujet : [INTERNET] Carrière la Pasquie

De : > anneverdet (par Internet) <anneverdet@orange.fr>

Date : 26/10/2021 à 15:57

Pour : ddt-upe@lot.gouv.fr

Cette extension ne correspond à aucune exigence économique avérée, par ailleurs, elle correspond obligatoirement à une atteinte à notre environnement à des titres multiples.

Le paysage, la biodiversité, tant végétale qu'animale, le bruit (la zone n'est pas inhabitée) de la carrière elle-même et de la circulation de véhicules gros pollueurs au demeurant.

Toutes les précautions prises, ou promises, c'est différent, peuvent atténuer ces nuisances mais non les supprimer.

La qualité du milieu naturel est un atout majeur du département du Lot, et tout particulièrement de ses secteurs très faiblement urbanisés et industrialisés. Pour un tourisme de qualité, mais aussi pour la vie quotidienne de ses résidents permanents ou ponctuels.

Anne Verdet, maître de conférences, lotoise et propriétaire d'une maison à Carennac.